

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 763

Artikel: Explosion des coûts de la santé : les beaux discours ne soulagent pas les budgets des caisses-maladie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017511>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LEX FURGLER AUX GRISONS (suite)

Les vrais coupables

dont le but est illicite doit être dissoute et sa fortune est dévolue à la collectivité.

Gros remue-ménage en Engadine. Un fonctionnaire fédéral curieux est allé s'enquérir de l'usage réel de plusieurs appartements de vacances, propriétés de sociétés très anonymes. Sur les boîtes aux lettres et les portes d'entrée, des noms de ressortissants italiens, pour la plupart. Or il n'est pas d'usage, pour une location de vacances, de faire apposer une plaque gravée à son nom... Alors peut-être une location à l'année? Mais les sociétés ne peuvent pas justifier d'un contrat de bail, ou alors se prévalent d'un bail fantaisiste, comme celui qui est tombé entre les mains de la Municipa-

lité de Celerina: Fr. 75 000.— de loyer annuel pour un quatre pièces.

Dès lors, la situation est claire: les sociétés anonymes ne sont que des paravents pour protéger l'anonymat d'acquéreurs étrangers et tourner la législation qui restreint ces acquisitions.

Le mode d'emploi est relativement simple. Créer une société anonyme avec actions au porteur, avec administrateur unique, avocat-notaire local ou fondé de pouvoir de l'agence locale d'une grande banque. Au départ, le capital est peut-être bien helvétique et l'administrateur le certifiera sur l'honneur à l'autorité chargée d'appliquer la législation fédérale. Mais ensuite, les actions circulent. Jamais, le législateur fédéral n'a accepté de boucler ce «trou», en imposant des actions nominatives pour les sociétés immobilières.

Mais le plus grave n'est pas que des acquéreurs étrangers cherchent à contourner la loi. C'est bien la négligence des autorités cantonales qu'il faut dénoncer: se contenter d'une simple déclaration sur l'origine des capitaux, ne pas examiner si les acquisitions correspondent à la situation financière de ces administrateurs hommes de paille, ne pas s'interroger sur la colonisation de villages entiers, phénomène bien connu des autorités municipales et qu'un fonctionnaire fédéral découvre en quelques jours, confine à la complicité.

Les fraudeurs suisses ne seront pas inquiétés: la prescription pénale est échue. Seuls trinqueront éventuellement des acquéreurs étrangers qui perdront leur appartement ou leur chalet. Belle publicité pour la Suisse.

VIEUX PAPIERS

Quand le PDC était encore conservateur

En 1962, le Parti conservateur chrétien-social suisse fêtait à l'Hôtel de l'Union de Lucerne, dans les locaux de sa naissance, le cinquantenaire de sa constitution. M. Léo Schürmann, à l'époque conseiller national, fit le point. A la suite de son exposé un manifeste intitulé «vers l'avenir» était adopté sans discussion. Nous y lisons entre autres: «Le parti se félicite de l'intervention prochaine de la Confédération dans le domaine des bourses d'étude et demande aussi, en faveur des universités cantonales, l'aide financière de la Confédération, sous une forme qui respecte la liberté de l'enseignement et la souveraineté cantonale.»

Devenu le centre dynamique sous le nom «Parti démocrate-chrétien», le PDC décide, en 1985, d'approuver le projet de suppression des subsides fédéraux pour les bourses d'études.

A toutes fins utiles: le manifeste «vers l'avenir» a paru dans «Le Courrier» du 22 octobre 1962.

EXPLOSION DES COÛTS DE LA SANTÉ

Les beaux discours ne soulagent pas les budgets des caisses-maladie

Le dernier rapport (1984) de la Fédération vaudoise des caisses-maladie est plein d'enseignements. Il vaut la peine d'y revenir, suivant quelques données mises en perspective par Pierre Gilliland.

Voyons les choses en face! Pour la période 1973-1983, les dépenses totales des caisses ont passé de 242 millions (1973) à 602 millions (1983). Soit, globalement en dix ans, 2,5 fois plus (2,3 fois plus par assuré)! Pendant ce temps, l'indice des prix à la consommation, lui, se multipliait par 1,5...

*

Pas de répit, donc: après la récession, le rythme annuel de ces dépenses avait singulièrement fléchi.

Aujourd'hui, il galope de nouveau. Quelques chiffres récapitulatifs ci-dessous: tableau A.

Pour l'ensemble de la période considérée, en moyenne annuelle, les dépenses totales des caisses ont progressé au rythme de 9,6%; l'indice des prix, lui, s'en tenait à un rythme de 4,3%. D'où un «taux d'élasticité» (l'un par rapport à l'autre) de 2,23: en gros, les dépenses des caisses — et il en va de même, pratiquement, par assuré — ont progressé 2,2 fois plus rapidement que les prix à la consommation!

Les économies en matière de santé (ou plutôt de réparation de la santé dégradée), c'est bon pour les discours. Dans les faits...

Précisons encore le tableau et regardons de plus près l'évolution de ces toutes dernières années.

De 1980 à 1983, en quatre exercices, les dépenses totales s'élèvent de 450 à 602 millions, soit + 34% ; le coût par assuré, lui, passe de 896 francs à 1159 francs, + 29%. L'indice des prix à la consommation a marqué une progression totale de 15,8%...

Le constat est net (tout cela est détaillé dans le tableau B : de l'ordre de 7% de 1980 à 1981, l'accroissement des dépenses des caisses est de 12 à 13% entre 1982 et 1983 ; le rythme est semblable à celui des prix à la consommation en début de période, il passe ensuite au double, pour culminer (et ce n'est pas fini !) au quadruple (en moyenne, deux fois plus).

Composante majeure de la politique de la santé que cette accélération des charges des caisses — et des assurés, par les cotisations. Pendant ce temps, la conférence en matière d'économie de santé débattait...

Quant au Conseil national, il a dû renoncer à discuter d'une révision partielle de l'assurance-maladie en 1984 ; il s'est rabattu — faute d'accord — sur une révision partielle de la révision partielle : un programme dit d'urgence...

Conclusion provisoire : en matière de santé et de maladie, plus on parle de dépenses insupportables, plus on discute de maîtrise des coûts, et plus le rythme des dépenses des caisses s'emballe !

PS. C'est vrai : il ne s'agit que d'un son de cloche, celui des caisses-maladie. Cette source devra être complétée par les données en possession d'autres acteurs de la politique de santé. Il y a là une tâche urgente, à mener en commun, vers davantage de transparence et de précision : regroupement des chiffres disponibles, concertation — mais oui, on en est encore là !

TABLEAU A. LES CAISSES-MALADIE ET LE COÛT DE LA VIE

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Dépenses totales (indices)	100	118	135	146	152	159	168	186	199	221	249
Augmentation annuelle totale (%)	17,8	14,6	7,9	4,7	4,6	5,6	10,4	6,8	11,4	12,4	
Augmentation annuelle par assuré (%)	16,4	14,6	9,1	4,2	4,1	3,4	9,0	5,3	10,3	11,3	
Indice des prix	100	110	117	119	121	122	126	131	140	148	152
Indice des prix : augmentation annuelle (%)	9,7	1,7	1,3	1,3	1,1	3,6	4,0	6,5	5,6	3,0	
Taux d'élasticité : dép. assuré/indice prix	1,7	8,6	7,0	3,2	3,7	0,9	2,3	0,8	1,8	4,1	

TABLEAU B. L'EXPLOSION CONTINUE... (1980-1983)

Années	1980	1981	1982	1983	1980-1983
Dépenses totales (mios)	450	481	535	602	+ 152 mios
Dépenses totales, indice	100	107	119	134	+ 33,8%
Dépenses totales, % par an	6,8	11,4	12,4		moyenne : 10,2 % par an
Dépenses / assurés (frs)	896	944	1041	1159	+ 263 frs
Dépenses / assurés, indice	100	105	116	129	+ 29,4%
Dépenses / assurés, % par an	5,4	10,3	11,3		moyenne : 9,0% par an
Indice prix (indice)	100	106	113	116	+ 15,8%
Indice prix (% par an)	6,5	5,6	3,0		moyenne : 5,0% par an
TAUX D'ÉLASTICITÉ					
Dépenses tot. / prix consomm.	1,0	2,0	4,1		moyennes : 2,0
Dép. assurés / prix consomm.	0,8	1,8	3,8		1,8